



Annulation du permis ou non?

Par **cygremillet_old**, le **22/11/2007** à **11:41**

J'ai eu un accident de voiture 4 jours après l'obtention du permis. J'ai voulu changer de station de radio et deux secondes d'inattention a suffi pour que la voiture se déporte sur la droite, et là j'ai eu le temps de freiner, cependant la voiture a tout de même fait trois tonneaux. Il y avait deux amis avec moi, mais il n'y a eu aucun blessé et aucune personne impliquée dans l'accident. Cependant les gendarmes m'ont pris mon permis et ne m'ont donnés aucunes nouvelles depuis ce jour(16/11/2007). C'est pourquoi j'(aurai aimé savoir s'il était possible que mon permis me soit supprimé même si je n'ai commis aucune faute?

Par **Jurigaby**, le **22/11/2007** à **12:43**

Bonjour.

Non le permis n'est pas supprimé si il n'ya aucune faute..

En l'espèce, vous avez commis une faute mais rien qui relève du champs pénal à ma connaissance donc pas de risque a priori.

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **11/01/2008** à **13:52**

Bonjour,

Je confirme. Pas d'infraction, donc pas de suspension.

Demandez à la gendarmerie où se trouve votre permis.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY

www.etcheverry-avocat.com